

tionnelles, qui, grâce à un monopole réel et absolu jusqu'à présent fait de très gros profits.

Nous sommes en droit, par conséquent, d'attirer son attention sur les maigres salaires, salaires de famine pour un certain nombre, qu'elle paie à ses employés, sur le mécontentement qui en est la cause dans son personnel et les conséquences qui peuvent en découler après les résultats de la grève de Toronto.

L'ANGLETERRE ET LES DROITS PREFERENTIELS

(De la Réforme Economique)

Le prince de Galles vient d'accepter officiellement la présidence de la "Royal Agricultural Society".

L'héritier du trône d'Angleterre ne fait en cela, d'ailleurs, que se conformer aux traditions de sa maison. Peut-être y a-t-il été plus particulièrement incité par d'autres motifs. Lors de son retour, après son récent voyage aux colonies, le prince a fait remarquer qu'il était grandement urgent de voir l'agriculture anglaise "se réveiller".

Les temps sont passés où M. Beaconsfield pouvait dire: "Les agriculteurs et propriétaires fonciers de l'Angleterre ne doivent point oublier que leur profession, qui dans l'antiquité était considérée comme une invention des dieux et une occupation de héros, est devenue le cauchemar du commerce de l'Angleterre".

C'est en 1848, que l'on parlait de la sorte. On n'oserait plus, aujourd'hui, tenir un pareil langage.

C'est que les Anglais sont un peuple pratique. Le jour où ils ont cru de leur intérêt de prendre une attitude libre-échangiste, ils l'ont fait, sans se soucier de leur agriculture, dont ils décrétaient ainsi indirectement la ruine. Les temps ont changé: l'Angleterre revient carrément à la Protection; et, la semaine dernière, à Birmingham, M. Chamberlain a prononcé un discours dans lequel on relève le passage suivant:

"Quel est le but du système adopté par des pays qui, à tout prendre, sont très prospères, des pays comme l'Allemagne et d'autres Etats du continent? Quel est le but de cette politique de primes et de subventions. Il est avoué, on n'en fait pas mystère; l'intention est de fermer à notre pays, autant que faire se peut, tout commerce avantageux avec ces mêmes Etats et, en même temps, de permettre à ces Etats étrangers de vendre à des prix inférieurs aux nôtres sur les marchés britanniques. Telle est cette politique, et nous voyons qu'elle prend un grand développement et que les vieilles idées de commerce et de libre concurrence ont changé. Nous nous trouvons

en face de vastes combinaisons, de trusts énormes, secondés par une richesse colossale. Même les industries et les commerces que nous considérons comme nous étant spécialement propres, même ceux là sont en danger. Il est impossible que ces nouvelles méthodes de concurrence soient combattues par des "procédés antiques" qui étaient très bons au moment où ils ont été appliqués.

Si, par la fidélité à "la routine économique, aux vieilles formules", nous laissons échapper l'occasion de cimenter l'union plus étroite que nous offrent nos colonies, si nous ne saisissons pas l'occasion qui se présente, si nous ne profitons pas de tous les moyens en notre pouvoir pour conserver à des mains britanniques le commerce britannique, je suis certain que nous mériterons les désastres qui fondront certainement sur nous."

Le libre-échange, qualifié de "routine", de "procédé antique", de vieille rengaine! Mânes de Cobden, frémissiez!

★ ★ ★

A défaut des mânes, qui n'ont pas fait connaître leurs impressions, les Anglais, qui ont gardé les traditions de Cobden, ont été émus de ce langage. Leur principal organe, l'"Economist", estime qu'après cela il n'est plus possible de conserver le moindre doute sur la nature des sentiments que professe M. Chamberlain à l'égard du libre-échange. Le Ministre des Colonies en est, dit-il, à traiter les libres-échangistes de "Little Englander", ce qui est une des deux injures qu'il réserve à ses adversaires. L'autre, "pro-boers", ne tardera pas, sans doute.

Bien que M. Chamberlain n'ait pas exposé, au moins dans tous ses détails, le système économique qui a ses préférences, il est facile, soutient l'"Economist", de deviner qu'il s'agit de l'établissement entre la Métropole et les colonies de ce qu'on appelle le "traitement préférentiel", préconisé par le premier ministre du Canada, sir Wilfrid Laurier.

Qu'est-ce que cela veut dire? se demande l'"Economist". Tout simplement que le Canada, par exemple, jouira d'une situation privilégiée, si le Parlement déclare que le droit sur le blé ne sera prélevé que sur les céréales étrangères et que le blé provenant du Canada en sera exempté. C'est ce qu'entend faire M. Chamberlain, qui voit dans la perception du droit un "signe avant-coureur" des "relations préférentielles" de l'Angleterre avec le Canada, et qui songe, en même temps, à d'autres colonies anglaises et à d'autres produits que les céréales. L'"Economist" dit à ce sujet:

Il embrasse toutes les colonies; et si toutes produisaient du blé, le sauvetage de l'Angleterre serait accompli; nous

laisserions entrer libres de droit les céréales des colonies, en souriant doucement à la déconfiture des concurrents étrangers. Malheureusement, céréales et produits coloniaux ne sont pas là deux valeurs interchangeables; une exemption de droits sur le blé, tout en plaisant beaucoup au Canada, laisserait les autres colonies spectatrices jalouses de l'Eldorado qu'aurait atteint une soeur plus fortunée; un tel état de choses serait intolérable; M. Chamberlain l'a bien compris; aussi son devoir et celui d'un Chancelier partageant ses opinions—car la condition essentielle pour que le plan de M. Chamberlain réussisse est que son "alter ego" siège à la Chancellerie—est de surveiller tout le champ de l'industrie coloniale et de saisir toute occasion propice pour l'avantager au détriment de l'industrie étrangère. Ce serait là la partie agréable de sa tâche de Ministre; mais il y a encore un autre devoir moins agréable: c'est qu'avant d'exempter quel qu'un d'un droit, il faut établir ce droit. Maintenant que ce préliminaire indispensable a été omis, il faudrait corriger la faute aussitôt que possible.

L'"Economist" prévoit en conséquence qu'on va bientôt dresser une liste de tous les produits que voudra imposer la nouvelle politique coloniale. Il espère, toutefois, que la Conférence coloniale, qui doit se réunir à l'occasion des fêtes du couronnement, fera justice de ces projets; et il compte, notamment, sur les rivalités qui peuvent exister à cet égard entre les diverses colonies de l'Empire britannique. D'ailleurs, il s'agit au fond d'une politique protectionniste, donc on doit la combattre avec énergie. Telle est la conclusion de l'"Economist".

★ ★ ★

En face de ces protestations des libre-échangistes purs, il convient de signaler les arguments des défenseurs de la politique économique de M. Chamberlain. Ceux-ci ont pour principal interprète le "Statist". Là, on est nettement partisan de la "plus grande Angleterre", c'est-à-dire impérialiste: et on laisse clairement entendre que le Gouvernement a tout un plan à soumettre à la conférence coloniale. Le "Statist" indique même trois questions qui doivent, à son avis, primer toutes les autres.

La première serait l'établissement, à Londres, d'un "Conseil impérial". A ce propos, la revue anglaise se laisse entraîner à de curieux aveux:

"Bientôt la marine anglaise ne sera plus qu'une des grandes marines du monde. Toutes les grandes nations se sont mises à fonder des colonies; quelques-unes d'entre elles se trouvent à une proximité dangereuse des nôtres. D'un moment à l'autre, des différends peuvent naître entre ces diverses colonies, et no-